

Agriculture | La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne veut lutter contre le suicide des paysans



La session de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne s'est déroulée le 29 novembre en présence de 45 participants. L'occasion d'aborder les sujets qui préoccupent les agriculteurs du département, que ce soit les conséquences de la loi Egalim, la PAC, les difficultés rencontrées par les agriculteurs et les mesures envisagées pour lutter contre le suicide.

Cette session organisée au SAFRAN à Panazol aura, une fois de plus, était chargée avec près de trois heures de débats autour des questions qui animent le monde agricole. Elle s'est ouverte sur un point budgétaire avec, comme l'a annoncé Bertrand Venteau, le président, « un million d'euros de dettes récupérés en deux ans moyennant des efforts sur la hausse des tarifs et la baisse des effectifs. La volonté politique n'est pas d'envoyer les huissiers aux paysans car la plupart va mal donc nous avons fait cela en douceur avec des échéanciers ». Suite à l'épisode de gel du printemps, des demandes de reconnaissance en calamités agricoles ont été déposées dont une pour les producteurs de pommes, poires et petits fruits qui devrait aboutir. C'est le cas également des producteurs de châtaignes qui ont enregistré des pertes de 60 %. Une demande est en cours d'instruction pour les apiculteurs qui ont subi une baisse de production jusqu'à 70 %.

Pour débattre de la loi Egalim 1 et 2, la Chambre d'agriculture avait convié les présidents du Groupement Limousin Bovins Viande et d'Opalim ainsi qu'un marchand de bestiaux pour faire remonter les blocages et trouver des solutions. « J'avais compris que cette loi était un outil pour les agriculteurs et les structures amont explique-t-il, mais je vois de nombreux blocages et je n'ai pas vu, malgré la hausse des charges, une volonté d'avoir des prix qui collent aux coûts de production. Je suis assez inquiet sur la mise en pratique de la loi. Les agriculteurs disent être bloqués par les industriels et la GMS qui leur mettent des moyens de pression honteux. Ils ne savent pas comment contraindre les opérateurs en aval ».

Des retenues d'eau impossibles à créer

Un débat s'est engagé sur l'arrêté du 9 juin du 2021 portant la création de plans d'eau et qui a abouti à une conclusion sans appel. « La création de réserves d'eau collinaires est impossible sur le département et sur toute la France car, dès qu'on va toucher une zone humide, on ne pourra pas faire de réserves ou avec un coût énergétique tel qu'il ne permettra pas le stockage d'eau » estime le président. Un front commun est apparu entre

l'ensemble des syndicats agricoles mais aussi les forestiers, le syndicat des étangs et les autres acteurs concernés « même les anti-bassines veulent nous rejoindre ». Une réunion est calée pour trouver le moyen de faire pression sur le gouvernement.



La

session de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne a permis d'aborder les sujets qui préoccupent les agriculteurs

L'impact financier de la nouvelle PAC sur les exploitations a été évoqué après la tenue de quatre réunions auxquelles ont pris part 500 agriculteurs. « Il y a de l'inquiétude chez beaucoup d'agriculteurs sur la partie réglementaire et financière, un sentiment partagé par les syndicats et représentants du monde agricole », résume-t-il. Sur le volet animal, des simulations sur l'impact financier de la réforme seront disponibles en février ou mars.

Le président s'attendait à un débat animé sur la méthanisation et le photovoltaïque au sol, mais au contraire, « il a été d'un calme olympien, il en ressort une volonté de ne pas bloquer les projets en cours ou existants. Environ 500 ha sont concernés et pourraient aboutir, à chaque fois, avec une production agricole. Aucun n'aboutira sans cela ». Le plus important projet photovoltaïque au sol devrait s'étendre sur une centaine d'hectares au nord du département avec une installation en ovins. D'autres sont envisagés sur des surfaces de 10 à 30 ha par porteur de projet.

Prévenir le suicide des paysans

Suite aux annonces du gouvernement sur la prévention du suicide des agriculteurs, la Chambre départementale compte s'inspirer du dispositif mis en place dans le Lot-et-Garonne et l'Indre où une association avance des fonds. « La Chambre, les syndicats et les organisations économiques sont tous un peu responsables de ce qui peut se passer et nous devons soutenir les agriculteurs en identifiant les problèmes financiers en amont assure-t-il, nous devons centraliser ces informations. Nous comptons créer une association qui collectera des fonds pour les aider dans les situations d'urgence, par exemple, pour payer quelqu'un pour faire le travail en cas de problème de santé, pour payer le service de remplacement ou pour aider la famille en cas de suicide. Le but est de faire un pot commun avec les acteurs du monde agricole. La MSA est prête à nous suivre. »

Une réunion aura lieu, en janvier, pour lancer l'appel à cotisation avant la fin du mois. Chaque année, la Chambre d'agriculture prend en charge 50 à 80 agriculteurs en situation de détresse. Depuis deux ans, l'arrivée d'une population plus jeune est inquiétante. « Nous n'avons pas, avant, de dossiers de jeunes installés depuis cinq ou six ans, constate le président. Cela représente quatre ou cinq personnes par an et montre que les mentalités changent car ils n'ont pas peur de le dire ».

